



Référents
santé - sécurité au travail
PROGRAMME DE FORMATION



RÉFÉRENTS SANTÉ - SÉCURITÉ AU TRAVAIL



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir les missions et les prérogatives du référent santé - sécurité suivant la réglementation en vigueur
- Connaître les enjeux de la prévention et les indicateurs de progrès
- Connaître la réglementation en santé - sécurité au travail (code du travail et code de la sécurité sociale)
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques
- Mettre en œuvre les leviers et les outils de management de la sécurité, définir et mener un plan d'action de mesures préventives / correctives adapté à son entreprise ou son établissement

CONTENU DE LA FORMATION

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Enjeux humains, statistiques et indicateurs sécurité
- Définitions : accident du travail et maladie professionnelle
- Enjeux financiers : coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative
- Enjeux réglementaires : l'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, les obligations réglementaires
- Les responsabilités
- Construire une démarche de prévention
- L'évaluation des risques et le document unique
- Indicateurs et objectifs de sécurité - Les plans d'actions - La documentation sécurité interne
- L'organisation santé – sécurité au travail
- Rôle et mission des différents acteurs : direction, encadrement, CSE, médecin du travail ...
- L'analyse des accidents et des incidents : intérêt de l'analyse des accidents du travail, la méthode de l'arbre des causes
- Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants
- Organisation de l'accueil et de la formation des nouveaux arrivants
- Organisation des formations obligatoires à la sécurité, la sécurité des équipements et des lieux de travail
- La conformité des lieux de travail et des équipements - Les vérifications et les contrôles périodiques obligatoires - Les équipements de protection sur les lieux du travail

Normes et références utilisées : Législation – réglementation : Directive européenne, 89/391/CEE, Loi 2011-867 de réforme de la Médecine du travail du 20/07/2011 et décret 2012-135 du 30/01/2012, introduit dans les articles L4644-1 et R4644-1 du code du travail (Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012).

PROFIL DES STAGIAIRES

- Toutes personnes amenées à exercer la mission du référent santé - sécurité au travail (selon le code du travail)

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DURÉE

3 jours soit 21 heures

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Yann THOMAS
(Ergonome/IPRP)

Jean-Michel MICHEL
(Directeur opérationnel)